
Division de l'information, de la documentation et des recherches – DIDR

9 juillet 2021

Venezuela : Exactions des forces publiques sur des mineurs

Avertissement

Ce document, rédigé conformément aux [lignes directrices](#) communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine, a été élaboré par la DIDR en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière et ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

1.	Les forces de l'ordre responsables d'exactions	3
1.1.	Les unités principalement visées.....	3
1.2.	Des mineurs victimes de graves exactions	4
2.	Les disparitions forcées.....	6
2.1.	Les victimes et les responsables.....	7
2.2.	Les disparitions forcées aux échelles régionales	9
3.	Les disparitions forcées de mineurs	9
3.1.	Les mineurs victimes de disparitions forcées à l'échelle nationale	9
3.2.	Cas particuliers de disparitions forcées de mineurs.....	10
3.3.	Des enlèvements et recrutements forcés de mineurs au sein de l'armée ?	11
	Bibliographie	13

Résumé : Les forces gouvernementales vénézuéliennes, militaires comme policiers, sont accusées d'avoir commis de nombreuses exactions au cours des dernières années. Certaines unités militaires telles que la Direction Générale du Contre-Renseignement Militaire (DGCIM) et la Garde Nationale Bolivarienne (GNB), ainsi que certaines unités policières telles que les Forces d'Actions Spéciales (FAES), sont particulièrement visées. Bien que les adultes soient les victimes civiles majoritaires, de nombreux adolescents et enfants ont été victimes de graves exactions, dont des homicides et des disparitions forcées avec parfois des tortures. Des centaines de personnes ont été victimes du délit de disparition forcée, généralement en marge des manifestations politiques contre le gouvernement de Nicolas Maduro, un délit qui s'est multiplié dans le pays, en particulier en 2019. Des ONG ainsi que les Nations Unies dénoncent des arrestations arbitraires et des usages excessifs de la force contre des mineurs à de multiples reprises.

Abstract : The venezuelan government forces, soldiers and policemen, are suspected of having committed numerous exactions in recent years. Some military units such as the Directorate General of Military Counterintelligence (DGCIM) and the Bolivarian National Guard (GNB) and also some police units such as the Special Actions Forces (FAES) are particularly targeted. Although adults are the main civilian casualties, plenty of teenagers and kids have been victims of serious violations, like homicides and enforced disappearances sometimes leads to torture. Hundreds of civilians have been victims of enforced disappearance offence, mostly in the margins of anti-government protests, an offence which increased across the country, especially in 2019. NGO's and United Nations criticized, on several occasions, the arbitrary arrests and the excessive use of force against minors.

Nota : La traduction des sources en langues étrangères est assurée par la DIDR.

1. Les forces de l'ordre responsables d'exactions

D'après les enquêtes réalisées par l'Observatoire Vénézuélien de la Violence¹ (OVV, *Observatorio Venezolano de Violencia*), **19,5 %** de l'ensemble des délits violents subis (vols, enlèvements, narcotrafic et homicides, entre autres) par la population vénézuélienne lors de l'année **2017, ont été commis par des policiers ou militaires de l'Etat**². Cette même année, le Procureur Général de la République dénonçait publiquement le fait qu'un homicide sur cinq était commis par des fonctionnaires de police³. En 2018, les forces de sécurité de l'Etat ont été responsables de 37% des homicides dans la capitale Caracas, une capitale marquée par l'un des taux d'homicides les plus élevés de la planète⁴.

1.1. Les unités principalement visées

Selon l'ONG vénézuélienne *Funda Redes*⁵, quatre unités des forces de l'ordre sont particulièrement accusées de commettre des exactions, dont des exécutions extra-judiciaires⁶ :

-la Garde Nationale Bolivarienne (**GNB, Guardia Nacional Bolivariana**), qui fait partie de la Force Armée Nationale Bolivarienne (FANB, *Fuerza Armada Nacional Bolivariana*)⁷ ;

-les Forces d'Actions Spéciales (**FAES, Fuerzas de Acciones Especiales**), qui font partie de la Police Nationale Bolivarienne (PNB, *Policia Nacional Bolivariana*) ;

-le Corps des Investigations Scientifiques, Pénales et Criminelles (**CICPC, Cuerpo de Investigaciones Científicas, Pénales y Criminalísticas**) ;

-le Commando National Anti-enlèvements (**CONAS, Comando Nacional Antisecuestros**)

Deux autres unités sont régulièrement accusées de violations des droits de l'homme par de nombreux observateurs, en particulier concernant la répression de l'opposition politique :

-la Direction Générale du Contre-espionnage Militaire (**DGCIM, Dirección General de Contraineligencia Militar**)⁸.

-le Service Bolivarien de renseignement national (ou d'intelligence nationale, **SEBIN, Servicio Bolivariano de Inteligencia Nacional**)⁹.

Parmi ces six unités, l'une « **se démarque par sa cruauté** » et « **sa faible considération pour la vie humaine** », les **FAES**, créées sur ordre de Nicolas Maduro en 2017¹⁰. Cette unité accumule les dénonciations d'usage excessif de la force et de violations de droits humains depuis sa création, une unité « synonyme de répression et de terreur » dont les membres portent souvent une tête de mort sur leur uniforme noir comme seule insigne identifiable¹¹. Cette unité est visée notamment par un rapport des Nations Unies après la visite de Michelle Bachelet au Venezuela en juillet 2019, la Haute-Commissaire des Droits Humains aux Nations Unies a publiquement recommandé la dissolution de cette unité au gouvernement de Nicolas Maduro, une recommandation qui n'a pas été suivie à ce jour¹².

¹ NDLR : l'OVV est un think-tank vénézuélien fondé en 2005 par le Laboratoire de Sciences Sociales (LACSO) de l'université de Caracas et qui s'est développé grâce à des alliances avec différentes universités du pays dans le but de structurer divers observatoires régionaux sur l'ensemble du territoire national. Son objectif est de collecter des données et des informations fiables concernant la violence dans le pays pour l'ensemble des citoyens afin de créer des discussions et réflexions sur cette problématique nationale.

² Observatorio Venezolano de Violencia (OVV), p.24, 28/12/2017, [url](#)

³ Observatorio Venezolano de Violencia (OVV), p.24, 28/12/2017, [url](#)

⁴ InSight Crime, 27/12/2018, [url](#)

⁵ NDLR : *Funda Redes* est une ONG vénézuélienne créée il y a plus de 19 ans qui a pour but de créer un tissu social d'activistes de la promotion et de la défense des droits humains ainsi que l'organisation citoyenne sociale en faveur de la liberté et de la démocratie. Elle dispose notamment d'un observatoire des DDHH particulièrement actif dans les Etats frontaliers du Venezuela.

⁶ Funda Redes, p.8-14, 30/04/2021, [url](#)

⁷ NDLR : voir : DIDR, « Venezuela : Le service militaire : l'insubordination et la désertion », Ofpra, 24/10/2018

⁸ Robert F.Kennedy Human Rights – Foro Penal, 06/2020, [url](#) ; The New York Times, 19/06/2020, [url](#)

⁹ NDLR : voir : Didr, "Venezuela : Le Service bolivarien d'intelligence nationale (SEBIN)", Ofpra, 09/11/2020

¹⁰ Funda Redes, p.8-14, 30/04/2021, [url](#) ; Radio France Internationale, 05/07/2019, [url](#)

¹¹ Funda Redes, p.8-14, 30/04/2021, [url](#) ; Radio France Internationale, 05/07/2019, [url](#)

¹² BARRAEZ Sebastiana, Infobae, 30/04/2021, [url](#)

Le 2 août 2019, le gouvernement américain officialise des sanctions à l'encontre de Rafael Bastardo Mendoza, ancien chef des FAES, et du général Ivan Hernandez Dala, commandant de la DGCIM, **en raison de leur implication dans de « graves faits de violations des droits humains »**, interdisant formellement l'octroi de visas et l'entrée de ces deux personnes et de leur famille sur le territoire américain¹³. Quelques jours plus tard, une série de remplacements est opérée à la DGCIM avec la destitution du Directeur des Enquêtes (ou Recherches), Hannover Guerrero Mojares, réputé comme l'homme le plus cruel qu'il y ait eu à ce poste de la DGCIM et **suspecté d'avoir ordonné de multiples tortures**¹⁴. Cependant, le général Ivan Hernandez Dala demeure à la tête de la DGCIM et à l'été 2020, Alexander Enrique Granko Arteaga, bras droit du général qui serait le principal responsable des violations des droits de l'homme commises par les services de renseignement, selon l'analyste politique et journaliste vénézuélienne Sebastiana Barráez, obtient la meilleure promotion militaire et devient lieutenant-colonel de l'armée (tout en gardant son poste à la DGCIM)¹⁵. Cette promotion « semble être une réponse » de Nicolas Maduro à de nouvelles accusations de Michelle Bachelet et à un nouveau rapport des Nations Unies sur les violations des droits humains commises dans le pays¹⁶.

Le chef actuel des FAES est José Miguel Dominguez depuis mai 2019 et le remplacement de Rafael Bastardo Mendoza¹⁷, qui n'a pas été inquiété pour les multiples violations des droits de l'homme commises par l'unité qu'il dirigeait d'après les dénonciations de l'ONG vénézuélienne *Provea*¹⁸, et ce en dépit de nouvelles sanctions internationales à son encontre¹⁹. Par ailleurs, **l'ONG dénonce en fin d'année 2020 une « opération maquillage » de cette unité policière**, qui consiste en la création d'une nouvelle unité dans le district capital de Caracas, la Direction du Renseignement et de Stratégie (DIE, *Dirección de Inteligencia y Estrategia*), une unité qui existe déjà dans la police nationale, la PNB²⁰. L'objectif serait que les membres des FAES n'opèrent plus sous cet uniforme dans la capitale ou du moins seulement dans ses alentours (« le Grand Caracas ») afin de détourner l'attention des Nations Unies, mais sans aucun réel changement structurel dans l'unité²¹.

D'après une enquête réalisée par le Laboratoire des Sciences Sociales (LACSO, *Laboratorio de Ciencias Sociales*) de l'université de Caracas en 2020, seules 8% des personnes interrogées estiment que les actions menées par la GNB, le CICPC, la PNB ou les FAES, au cours d'opérations de lutte contre la délinquance sont entièrement légales²². Au contraire, **43,6% des personnes estiment que les agissements de ces unités sont entièrement illégaux** tandis que 48,3% des personnes sondées estiment que les agissements sont « occasionnellement légaux »²³. L'entité universitaire estime que l'efficacité, le professionnalisme et la légalité des actions des forces gouvernementales doivent être remis en question car certaines de leurs actions renforcent l'insécurité, la violence et instaurent une méfiance de la population envers l'Etat et ses institutions²⁴.

1.2. Des mineurs victimes de graves exactions

D'après l'ONG vénézuélienne *Cecodap*²⁵, **254 mineurs sont décédés des suites d'actions menées par les forces de sécurité vénézuéliennes en 2016, soit 77 de plus qu'en 2015**²⁶. Parmi ces

¹³ Contrapunto, 02/08/2019, [url](#)

¹⁴ BARRAEZ Sebastiana, Punto de Corte, 14/08/2019, [url](#)

¹⁵ BARRAEZ Sebastiana, Infobae, 03/07/2020, [url](#) ; BARRAEZ Sebastiana, Infobae, 11/12/2020, [url](#)

¹⁶ BARRAEZ Sebastiana, Infobae, 03/07/2020, [url](#)

¹⁷ Analitica, 07/05/2019, [url](#) ; Twitter, compte au nom de « PROVEA », 07/05/2019, @_Provea, [url](#)

¹⁸ NDLR : Le Programme vénézuélien d'éducation-action aux droits de l'homme (*Programa Venezolano de Educación-Acción en Derechos Humanos*, PROVEA) est une ONG vénézuélienne qui se présente comme indépendante et non-lucrative, elle est fondée en 1988 et lutte pour la défense des droits humains.

¹⁹ Twitter, compte au nom de « PROVEA », 07/05/2019, @_Provea, [url](#) ; BARRAEZ Sebastiana, Infobae, 11/12/2020, [url](#)

²⁰ Tal Cual, 28/12/2020, [url](#)

²¹ Tal Cual, 28/12/2020, [url](#)

²² BRICENO-LEON Roberto et CAMARDIEL Alberto, Laboratorio de Ciencias Sociales (LACSO), p.5, 04/2021, [url](#)

²³ BRICENO-LEON Roberto et CAMARDIEL Alberto, Laboratorio de Ciencias Sociales (LACSO), p.5, 04/2021, [url](#) ; NDLR : La perception la plus forte au niveau de l'illégalité entière des actions menées est celle des FAES, atteignant presque 54%.

²⁴ Observatorio Venezolano de Violencia (OVV), p.8, 05/2020, [url](#)

²⁵ NDLR : Cecodap (Centros Comunitarios d'Enseignement Pour les Droits des Enfants et Adolescents ; *Centros Comunitarios de Aprendizaje Por los Derechos de la Niñez y Adolescencia*) est une ONG vénézuélienne créée en 1984 à Caracas. Basée sur la solidarité, le respect et la justice, cette ONG travaille avec différents acteurs sociaux pour veiller au respect des droits des mineurs (enfants et adolescents ; *Niñas, Niños y Adolescentes*, NNA). Ses travaux sont notamment soutenus par l'ONG britannique *Save The Children* et l'Union Européenne.

²⁶ InSight Crime, 20/03/2017, [url](#)

mineurs, 21 sont décédés lors des Opérations de Libération et de Protection du peuple (OLP, *Operación de Liberación del Pueblo*), initiées par les autorités gouvernementales en 2015 pour lutter contre la criminalité²⁷. Les OLP ont été renommées OLHP après le rajout du terme « Humaniste », alors que des défenseurs des droits humains et familles de victimes dénoncent des « opérations d'extermination » réalisées par les forces de sécurité de l'Etat²⁸.

Selon la fondation *InSight Crime*²⁹, cela démontre « le préoccupant usage excessif de la force par les agents de l'Etat au milieu de la détérioration des conditions de sécurité du pays »³⁰. Des milliers d'enfants ont été témoins et victimes de crimes commis par les forces publiques, ce qui met en évidence l'irrespect ou la méconnaissance des normes nationales au sein de la constitution bolivarienne et internationales des Nations Unies concernant l'usage de la force des policiers à l'encontre des enfants et adolescents³¹.

En 2017, **156 mineurs ont perdu la vie**, dont 5 enfants âgés de moins de 12 ans (*Niños y Niñas*), des suites d'actions armées des forces publiques³². Parmi ces mineurs, **23 sont décédés en marge des manifestations anti-gouvernementales qui ont été réprimées**³³.

En 2016 et 2017, les causes invoquées par les autorités concernant près des deux tiers des mineurs décédés étaient des « affrontements avec les autorités »³⁴. La cause, retenue au niveau des autorités, des décès de mineurs en 2018 et 2019 est la « résistance à l'autorité », qui d'après la dénomination légale désigne des faits au cours desquels ont eu lieu une confrontation et au cours desquels la vie et l'intégrité physique (des forces de l'ordre) ont été menacées³⁵.

En 2018, 287 mineurs ont été tués par des policiers ou militaires, tous dans des circonstances officielles de « résistance à l'autorité », dont 20 enfants âgés de moins de 12 ans³⁶.

Le nombre total de cas de « résistance à l'autorité » a augmenté de 8% entre 2017 et 2018, totalisant environ 5 000 cas à l'échelle nationale en 2018³⁷. Plusieurs observateurs considèrent que cette augmentation est due à une « **politique de main de fer** » du gouvernement³⁸. Cette politique est « à caractère belligérant, viole les droits humains » et la priorité fixée est « l'anéantissement des ennemis » du gouvernement, l'augmentation générale de la violence « est le résultat » des OLP/OLHP³⁹. Les causes des décès évoquées par les autorités sont la « résistance à l'autorité » mais ces situations « doivent faire l'objet d'enquêtes judiciaires pour éclaircir les circonstances et responsabilités »⁴⁰.

Des défenseurs des droits humains dénoncent **des exécutions extra-judiciaires** avec des groupes de fonctionnaires non-identifiés qui entrent de force dans les lieux de résidence sans ordre préalable et qui exécutent des mineurs présumés délinquants, quand bien même ils ne constitueraient pas une réelle menace à leur encontre⁴¹. Des « tirs aveugles » des forces de sécurité au cours des manifestations ainsi que les homicides d'enfants de moins de 12 ans sont particulièrement dénoncés, notamment par *Cecodap* et l'OVV qui remettent en cause la notion de « résistance à l'autorité » des victimes face aux autorités et préconisent d'évoquer des « décès sous la responsabilité de fonctionnaires des corps de sécurité de l'Etat »⁴².

En 2019, 68 mineurs, dont une enfant, ont perdu la vie à la suite d'actions des corps de sécurité de l'Etat, selon des causes officielles de « résistance à l'autorité »⁴³. Néanmoins, il est indiqué dans le

²⁷ InSight Crime, 20/03/2017, [url](#) ; InSight Crime, 27/12/2018, [url](#)

²⁸ Cecodap – Observatorio Venezolano de Violencia (OVV), p.13, 05/2019, [url](#)

²⁹ NDLR : InSight Crime est une fondation qui publie des enquêtes et des analyses sur le crime organisé en Amérique latine et dans les Caraïbes. Cette organisation reçoit des financements de plusieurs Etats (Royaume-Uni, Allemagne, Suisse) et de l'Open Society Foundation. Elle dispose de bureaux à Washington D.C., ainsi qu'à Medellín, en Colombie.

³⁰ InSight Crime, 20/03/2017, [url](#)

³¹ Observatorio Venezolano de Violencia (OVV), p.8, 27/12/2019, [url](#)

³² Cecodap – Observatorio Venezolano de Violencia (OVV), p.32-34, 10/2018, [url](#)

³³ Cecodap – Observatorio Venezolano de Violencia (OVV), p.32-34, 10/2018, [url](#)

³⁴ InSight Crime, 20/03/2017, [url](#) ; Cecodap – Observatorio Venezolano de Violencia (OVV), p.32-34, 10/2018, [url](#) ; NDLR : Par ailleurs, d'après les données compilées dans les rapports conjoints de l'ONG *Cecodap* et le think-tank OVV, la distinction des mineurs décédés en marge de manifestations ou des OLP/OLHP n'a pu être opérée qu'en 2017 et 2016.

³⁵ Cecodap – Observatorio Venezolano de Violencia (OVV), p.11, 05/2020, [url](#)

³⁶ Cecodap – Observatorio Venezolano de Violencia (OVV), p.12, 05/2019, [url](#)

³⁷ InSight Crime, 27/12/2018, [url](#)

³⁸ InSight Crime, 27/12/2018, [url](#) ; Cecodap – Observatorio Venezolano de Violencia (OVV), p.12-13, 05/2019, [url](#)

³⁹ InSight Crime, 27/12/2018, [url](#) ; Cecodap – Observatorio Venezolano de Violencia (OVV), p.13, 05/2019, [url](#)

⁴⁰ Observatorio Venezolano de Violencia (OVV), p.8, 27/12/2019, [url](#)

⁴¹ Cecodap – Observatorio Venezolano de Violencia (OVV), p.11-15, 05/2020, [url](#)

⁴² Cecodap – Observatorio Venezolano de Violencia (OVV), p.12-13, 05/2019, [url](#)

⁴³ Cecodap – Observatorio Venezolano de Violencia (OVV), p.11-15, 05/2020, [url](#)

rapport annuel de *Cecodap* et l'OVV, publié en mai 2020, que le nombre de décès en cours d'enquêtes était très important (plus de 500 sur un total de 1 400) et que l'âge des personnes décédées était inconnu pour plusieurs centaines de personnes et qu'ainsi ces chiffres doivent être considérés comme « minimums »⁴⁴.

Les mineurs vénézuéliens sont victimes d'autres et diverses exactions commises par les forces de l'ordre, dont des abus sexuels et des arrestations arbitraires, notamment sur fond politique⁴⁵.

2. Les disparitions forcées

En 2017, 654 enlèvements ont été répertoriés à l'échelle nationale et ce chiffre aurait été supérieur en 2018⁴⁶. Cependant, à cause du « manque absolu de transparence » des autorités officielles et la peur de dénoncer les responsables pour les victimes, ce nombre serait inférieur à la réalité, la majorité des victimes gardant le silence⁴⁷. Cette peur de dénoncer les responsables des enlèvements s'explique par de **potentielles repréailles des bandes criminelles mais aussi quelques fois par l'implication directe ou indirecte des forces de l'ordre**, par exemple de policiers qui cherchent un revenu supplémentaire d'après des témoignages recueillis par le quotidien espagnol ABC⁴⁸. Lorsque des agents de l'Etat sont impliqués, le terme de « disparition forcée » peut être évoqué.

Les disparitions forcées incluent l'arrestation et la détention arbitraire, les enlèvements ou quelconque autre forme de privation de liberté contre la volonté de la personne ; qui sont l'œuvre d'agents de l'Etat ou de personnes ou groupes qui agissent avec la complicité d'agents de l'Etat, suivie de l'absence d'information ou la négation de reconnaître la privation de liberté ou/et d'informer de la localisation de la personne ; d'après l'article 2 de la Convention Interaméricaine sur la Disparition Forcée de personnes, entrée en vigueur en 1996, ratifiée par le Venezuela⁴⁹.

D'après l'Office du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Droits Humains (OHCHR), « la disparition forcée a souvent été pratiquée comme une stratégie de diffusion de la terreur parmi les citoyens », provoquant une sensation d'insécurité qui ne se limite pas aux proches des disparus mais « affecte l'ensemble de la société »⁵⁰. Si les disparitions forcées « furent principalement le produit des dictatures militaires, elles peuvent aujourd'hui être perpétrées dans des situations complexes de conflit interne, spécialement comme méthode de répression politique des opposants »⁵¹.

Le nombre de victimes de cette pratique criminelle est de grande amplitude en Amérique Latine, en particulier dans les pays où l'Etat de droit n'est pas ou n'est plus consolidé comme le Venezuela⁵².

Un cas de disparition forcée, en marge de manifestations politiques notamment, est caractérisé par le fait que les proches de la victime n'ont aucune information sur la localisation du lieu de détention, les Nations Unies considèrent qu'il « n'y a pas de durée minimale, aussi brève qu'elle soit, pour considérer qu'il s'est produit une disparition forcée », il peut s'agir d'une journée, d'une semaine voire de plusieurs mois⁵³. Au Venezuela, la « durée minimale » retenue généralement pour une disparition forcée est de **48 heures** sans information de la part des autorités, car conformément à la législation vénézuélienne, les détenus doivent être présentés au juge dans les 48 heures suivant leur mise en détention, ce qui est régulièrement bafoué par certaines unités des forces de l'ordre⁵⁴.

⁴⁴ Cecodap – Observatorio Venezolano de Violencia (OVV), p.3 et 18-20, 05/2020, [url](#)

⁴⁵ University of Texas – Universidad Católica Andrés Bello – Espacio Público, 10/2018, [url](#) ; Cecodap – Observatorio Venezolano de Violencia (OVV), 05/2019, [url](#)

⁴⁶ ABC, 01/10/2018, [url](#)

⁴⁷ ABC, 01/10/2018, [url](#)

⁴⁸ ABC, 01/10/2018, [url](#)

⁴⁹ Nations Unies – OHCHR, p.8, 15/09/2020, [url](#) ; Nations Unies – OHCHR, p.8-13, 10/2009, [url](#) ; University of Texas – Universidad Católica Andrés Bello – Espacio Público, p.4, 10/2018, [url](#) ; Amnesty International, 30/08/2019, [url](#) ; El Diario, 23/06/2020, [url](#)

⁵⁰ Nations Unies – OHCHR, p.2, 10/2009, [url](#) ; Amnesty International, 30/08/2019, [url](#)

⁵¹ Nations Unies – OHCHR, p.2, 10/2009, [url](#)

⁵² Amnesty International, 30/08/2019, [url](#) ; Observatorio Venezolano de Violencia (OVV), p.24-25, 28/12/2017, [url](#)

⁵³ Nations Unies – OHCHR, p.23, 08/2017, [url](#) ; *Cronica Uno*, 13/11/2017, [url](#)

⁵⁴ University of Texas – Universidad Católica Andrés Bello – Espacio Público, p.2, 10/2018, [url](#)

2.1. Les victimes et les responsables

Les victimes recensées de disparitions forcées sont majoritairement des personnes détenues en raison de leur opinion politique⁵⁵. Dans un rapport conjointement mené par les ONG *Robert F.Kennedy Human Rights*⁵⁶ et *Foro Penal*⁵⁷ sur les disparitions forcées au Venezuela en 2018 et 2019, il est mis évidence que des membres de diverses unités des forces gouvernementales ont commis cette exaction à de nombreuses reprises⁵⁸.

Précédemment, l'ONG *Provea* a documenté **194 cas de personnes victimes de disparitions forcées entre 2000 et 2017**, des exactions quasiment toutes impunies, et a dénoncé une « grave » augmentation de ces exactions dans le pays⁵⁹. Bien que cette exaction soit passible d'au moins 15 années d'emprisonnement, les enquêtes et les sanctions à l'encontre d'agents de l'Etat impliqués dans ce type d'exaction sont rares, ce qui génère un fort sentiment d'impunité au sein des forces de l'ordre⁶⁰. OHCHR a recensé également « **plusieurs cas de disparitions forcées** » (sans préciser combien) **entre le 1^{er} avril et le 31 juillet 2017 parmi les plus de 5 000 personnes) détenues** en marge des manifestations anti-gouvernementales généralisées dans le pays⁶¹.

En **2018**, 525 personnes ont été détenues à des fins politiques au Venezuela, parmi lesquelles **environ 200 ont été victimes de disparitions forcées, dont 145 civils**⁶². Les unités des forces de l'ordre identifiées comme responsables de ces disparitions forcées étaient les suivantes⁶³ :

- La DGCIM, responsable de 170 des 200 disparitions forcées en 2018.
- Le SEBIN, responsable de 21 disparitions forcées.
- Les FAES et le CICPC, chacune responsable de 3 de ces exactions.
- La GNB, la Police d'Etat (ou régionale) et le CONAS, tous responsables d'avoir commis cette exaction une fois en 2018.

Au cours des périodes où les personnes étaient victimes de disparitions forcées, nombre d'entre elles ont été victimes de tortures d'après les ONG *Robert F.Kennedy Human Rights* et *Foro Penal* qui dénoncent un total de 86 victimes de tortures sur les 200 victimes de disparitions forcées en 2018⁶⁴. L'ONG *Provea* recense elle au total plus d'une centaine de personnes victimes de tortures en 2018, dont 75% d'entre elles ont été torturées par des fonctionnaires de la DGCIM⁶⁵.

En **2019**, majoritairement en marge de manifestations généralisées à l'encontre du gouvernement et du président Maduro, le nombre de personnes détenues, à des fins politiques, a été multiplié par quatre par rapport à l'année précédente⁶⁶. Le nombre de personnes victimes de disparitions forcées a parallèlement augmenté de manière importante, **524 personnes ont été victimes de cette exaction en 2019, dont 467 civils**⁶⁷. Les unités des forces de l'ordre identifiées comme responsables des disparitions forcées en 2019 étaient les suivantes⁶⁸ :

- La GNB, responsable à elle-seule de près de la moitié des disparitions forcées avec 230 personnes victimes de cette exaction.
- La DGCIM, qui a perpétré 72 disparitions forcées.

⁵⁵ Robert F.Kennedy Human Rights – Foro Penal, p.30-32, 06/2020, [url](#)

⁵⁶ NDLR : Cette ONG étasunienne est créée en 1968 par des proches de Robert F.Kennedy quelques mois après son assassinat dans le but de « poursuivre son rêve de construire un monde meilleur », elle défend les droits humains avec des activistes locaux de nombreux pays. Cette ONG travaille notamment avec *The New York Times*.

⁵⁷ NDLR : *Foro Penal* est une ONG vénézuélienne constituée de plus de 400 avocats et plus de 6000 activistes volontaires dans le pays, qui proposent une assistance pro-Bono aux victimes de la répression et violence politique. Elle est fondée en 2002 et dirigée par Alfredo Romero, ancien professeur de l'université nationale du Venezuela.

⁵⁸ Robert F.Kennedy Human Rights – Foro Penal, 06/2020, [url](#) ; Cronica Uno, 13/11/2017, [url](#)

⁵⁹ Provea, 12/09/2018, [url](#) ; Cronica Uno, 13/11/2017, [url](#)

⁶⁰ Cronica Uno, 13/11/2017, [url](#)

⁶¹ Nations Unies – OHCHR, p.22-24, 08/2017, [url](#)

⁶² Robert F.Kennedy Human Rights – Foro Penal, p.30-32, 06/2020, [url](#)

⁶³ Robert F.Kennedy Human Rights – Foro Penal, p.39, 06/2020, [url](#) ; El Diario, 19/06/2020, [url](#)

⁶⁴ Robert F.Kennedy Human Rights – Foro Penal, p.40-41, 06/2020, [url](#)

⁶⁵ Tal Cual, 01/07/2019, [url](#) ; BARRAEZ Sebastiana, Infobae, 01/07/2019, [url](#)

⁶⁶ Robert F.Kennedy Human Rights – Foro Penal, p.44, 06/2020, [url](#) ; NDLR : précisément 2 246 personnes détenues à des fins politiques.

⁶⁷ Robert F.Kennedy Human Rights – Foro Penal, p.44, 06/2020, [url](#)

⁶⁸ Robert F.Kennedy Human Rights – Foro Penal, p.54, 06/2020, [url](#)

-La Police de l'Etat, les Polices municipales et la PNB, responsables de 94 exactions de ce type (63, 20 et 11 respectivement).

-Les FAES et le SEBIN, responsables respectivement de 13 et 9 exactions.

-Le CICPC, le CONAS et les FANB (en général), qui ont perpétré respectivement 9, 7 et 6 disparitions forcées.

-Et plus de 90 personnes ont été victimes de cette exaction, commise par des « combinaisons » d'unités des forces de l'ordre, en particulier entre la GNB et la PNB.

La quasi-exclusivité des exactions de ce type commises par la GNB se sont déroulées en marge des manifestations contre le gouvernement tandis que celles commises par la DGCIM et les FAES ont eu lieu lors d'opérations plus isolées⁶⁹. **73 personnes ont été torturées**, majoritairement des militaires⁷⁰. Les agents de l'Etat responsables d'avoir torturé des personnes **étaient de nouveau en grande partie des agents de la DGCIM**. Par ailleurs, un ancien agent de cette unité a transmis des vidéos clandestines de maltraitements et tortures de détenus, au sein de locaux de la DGCIM à Boleita (Etat de Miranda), à l'Organisation des Etats Américains (OEA) au premier semestre 2019 avant que le gouvernement étasunien ne sanctionne le commandant de la DGCIM⁷¹.

Les périodes au cours desquelles le nombre de disparitions forcées fut le plus important, et ce de manière significative, ont été **les mois d'avril 2018 et janvier 2019**⁷². Ces personnes victimes de disparitions forcées sont incarcérées dans les centres de détention, administrés principalement par le SEBIN et la DGCIM, et non dans les prisons communes, des centres de détention où se trouvent environ 30% des prisonniers du pays⁷³. Or, le 12 mai 2021, le décret 6 410 est officialisé. Ce décret ordonne le transfert de compétences des services de renseignement, à savoir la DGCIM et le SEBIN (dépendant du ministère de l'Intérieur, de la Justice et de la Paix), vers le ministère de l'Administration Pénitentiaire, concernant la détention des personnes privées de liberté dans les centres de détention, y compris les prisonniers politiques⁷⁴. Cela implique que **les prisonniers politiques soient transférés des centres de détention vers les prisons ou centres pénitentiaires communs**⁷⁵.

Ce décret est vivement critiqué par l'opposition politique ainsi que plusieurs ONG car **les prisons communes du pays sont réputées parmi les plus dangereuses du monde** et car certains aspects de ce décret sont en contradiction avec la législation pénitentiaire nationale⁷⁶. Selon l'OVV, la violence endémique dans les prisons communes s'est étendue aux centres de détention, et ce notamment en raison du fait que ces centres de détention ne sont pas destinés à faire face à la surpopulation carcérale⁷⁷. Au **28 juin 2021**, *Foro Penal* dénonce le fait qu'il y ait **300 personnes détenues pour des raisons politiques au Venezuela et plus de 15 700 détentions depuis 2014**⁷⁸. Cette politique de détention des opposants détourne les objectifs de sécurité publique vers « l'anéantissement des ennemis » du gouvernement plutôt que d'œuvrer pour une société plus pacifique, d'après plusieurs observateurs⁷⁹. Elle génère un surplus de violence et mobilise d'autant moins les forces publiques contre les groupes délinquants⁸⁰.

⁶⁹ Robert F.Kennedy Human Rights – Foro Penal, p.54-55, 06/2020, [url](#)

⁷⁰ Robert F.Kennedy Human Rights – Foro Penal, p.57-58, 06/2020, [url](#) ; NDLR : près de 73% des personnes à la fois victimes de disparitions forcées et de tortures étaient des militaires en 2019, une proportion nettement plus importante qu'en 2018 puisqu'elle s'élevait à 52%.

⁷¹ Cronica Uno, 20/03/2019, [url](#) ; BARRAEZ Sebastiana, Infobae, 01/07/2019, [url](#) ; Contrapunto, 02/08/2019, [url](#) ; Robert F.Kennedy Human Rights – Foro Penal, p.57-58, 06/2020, [url](#)

⁷² Robert F.Kennedy Human Rights – Foro Penal, 06/2020, [url](#)

⁷³ Observatorio Venezolano de Violencia (OVV), p.24-25, 28/12/2017, [url](#)

⁷⁴ El Diario, 18/05/2021, [url](#) ; Infobae, 20/05/2021, [url](#)

⁷⁵ El Diario, 18/05/2021, [url](#)

⁷⁶ Observatorio Venezolano de Violencia (OVV), p.12, 12/2020, [url](#) ; El Diario, 18/05/2021, [url](#)

⁷⁷ Observatorio Venezolano de Violencia (OVV), p.24-25, 28/12/2017, [url](#)

⁷⁸ Twitter, compte certifié au nom de « Foro Penal », 29/06/2021, @ForoPenal, [url](#)

⁷⁹ Observatorio Venezolano de Violencia (OVV), p.24-25, 28/12/2017, [url](#) ; University of Texas – Universidad Catolica Andres Bello – Espacio Publico, 10/2018, [url](#)

⁸⁰ Observatorio Venezolano de Violencia (OVV), p.24-25, 28/12/2017, [url](#)

2.2. Les disparitions forcées aux échelles régionales

Aux échelles régionales, **le district capital de Caracas est « l'Etat » le plus touché par les disparitions forcées**, avec 131 des 200 personnes victimes de disparitions forcées en 2018⁸¹. Les autres états touchés étaient les suivants⁸² :

-Aragua : 20 victimes.

-Tachira : 10 victimes.

-14 Etats⁸³ avec moins de 10 victimes (aucune victime n'a été répertoriée dans 7 Etats du pays⁸⁴).

En 2019, la capitale Caracas était de nouveau la plus touchée par cette exaction. Ainsi, 124 habitants du district capital ont été portés disparus au cours de périodes variables. Les autres états touchés cette année-là par cette exaction étaient⁸⁵ :

-Bolivar : 74 victimes.

-Monagas et La Guaira (anciennement nommé Vargas) : respectivement 28 et 27 victimes.

-Amazonas, Tachira et Guarico : respectivement 24, 23 et 19 victimes.

-Carabobo et Lara : 15 victimes.

-14 victimes dans l'Etat de Cojedes et moins dans 12 autres Etats⁸⁶ (aucune victime n'a été répertoriée dans seulement deux Etats⁸⁷ du pays).

3. Les disparitions forcées de mineurs

3.1. Les mineurs victimes de disparitions forcées à l'échelle nationale

En 2017, 410 mineurs ont été détenus en marge des manifestations anti-gouvernementales entre le 1^{er} avril et le 31 juillet. Des cas de disparitions forcées ont été rapportées à OHCHR et aux ONG vénézuéliennes *Foro Penal* et *Provea*, mais ces sources n'affirment pas que des mineurs aient été victimes de cette exaction cette année-là⁸⁸. OHCHR évoque la disparition forcée d'un jeune durant plus de deux semaines mais sans préciser son âge. *Provea* évoque la disparition forcée de deux frères à Caracas dont le plus jeune avait récemment eu 18 ans mais n'évoque pas de mineurs victimes de disparitions forcées⁸⁹.

En 2018, environ 10% des personnes détenues à des fins politiques au Venezuela étaient des mineurs, soit 39 personnes, parmi lesquels **quatre ont été victimes de disparitions forcées**⁹⁰. Les unités du SEBIN et de la DGCIM étaient chacune responsables de deux disparitions forcées de mineurs⁹¹.

228 mineurs ont été détenus arbitrairement pour des raisons politiques en 2019 et nombre d'entre eux ont été arrêtés arbitrairement entre le 21 et 31 janvier 2019⁹². Selon Erika Guevara-Rosas, directrice du programme Amériques d'*Amnesty International* (AI), plus d'une centaine d'adolescents ont été arrêtés arbitrairement au cours de cette dizaine de jours marquée par une mobilisation et une répression importante des manifestations contre le gouvernement⁹³. **37 mineurs ont été victimes de disparitions forcées**, tous en marge des manifestations⁹⁴. D'après AI, **des adolescents ont subi des traitements**

⁸¹ Robert F.Kennedy Human Rights – Foro Penal, p.36 et 51-52, 06/2020, [url](#) ; NDLR : les durées au cours desquelles les personnes ont été victimes de disparitions forcées varient de 2 jours (plus de 48h) à plus de 40 jours pour certaines personnes.

⁸² Robert F.Kennedy Human Rights – Foro Penal, p.36, 06/2020, [url](#)

⁸³ NDLR : Etats : Anzoategui, Apure, Barinas, Bolivar, Carabobo, Delta Amacuro, Guarico, La Guaira (anciennement Vargas), Lara, Miranda, Nueva Esparta, Portuguesa, Sucre et Zulia.

⁸⁴ NDLR : Etats : Amazonas, Cojedes, Falcon, Mérida, Monagas, Trujillo et Yaracuy.

⁸⁵ Robert F.Kennedy Human Rights – Foro Penal, p.51-55, 06/2020, [url](#)

⁸⁶ NDLR : Etats : Anzoategui, Apure, Aragua, Barinas, Falcon, Mérida, Miranda, Portuguesa, Trujillo, Sucre, Yaracuy et Zulia.

⁸⁷ NDLR : Etats : Delta Amacuro et Nueva Esparta.

⁸⁸ Nations Unies – OHCHR, p.23, 08/2017, [url](#) ; Provea, 12/09/2018, [url](#)

⁸⁹ Nations Unies – OHCHR, p.23, 08/2017, [url](#) ; Provea, 12/09/2018, [url](#)

⁹⁰ Robert F.Kennedy Human Rights – Foro Penal, p.36, 06/2020, [url](#)

⁹¹ Robert F.Kennedy Human Rights – Foro Penal, p.39, 06/2020, [url](#)

⁹² Amnesty International, 20/02/2019, [url](#) ; Robert F.Kennedy Human Rights – Foro Penal, p.50-51, 06/2020, [url](#)

⁹³ Amnesty International, 20/02/2019, [url](#)

⁹⁴ Robert F.Kennedy Human Rights – Foro Penal, p.51, 06/2020, [url](#)

cruels, pouvant aller jusqu'à la torture, par des membres des forces de sécurité durant leurs arrestations et détentions. Certains témoignent avoir été privés de sommeil et menacés de mort⁹⁵.

Si le nombre de mineurs victimes de disparitions forcées est inférieur à la fois quantitativement et proportionnellement au nombre d'adultes victimes de cette exaction, **les mineurs ont été portés disparus plus longtemps que les adultes**⁹⁶. En effet, 13 d'entre eux l'ont été durant au moins une semaine en 2019, soit 35% des mineurs portés disparus, une proportion nettement plus importante que pour les adultes (14%)⁹⁷. De plus, les mineurs ne sont pas séparés des adultes dans les centres de détention⁹⁸.

3.2. Cas particuliers de disparitions forcées de mineurs

-Le 17 novembre 2015, Nelson Carpio Guarisma, un mineur âgé de 17 ans, est frappé puis embarqué de force par des agents de la Police de l'Etat de Bolivar dans la municipalité de Ciudad Guayana, d'après des témoins sur place⁹⁹. Sa famille saisit l'ensemble des autorités compétentes, dont le CICPC, mais les autorités répondent ne pas avoir connaissance de la localisation du mineur alors victime de disparition forcée. Par la suite, avec l'appui d'organisations de défense des droits humains, l'affaire est portée en justice¹⁰⁰. Entre décembre 2016 et 2017, quatre fonctionnaires sont condamnés pour le délit de disparition forcée ou délit de complicité de disparition forcée mais deux d'entre eux sont remis en liberté en 2018¹⁰¹. En fin d'année 2020, plus de cinq ans après sa disparition, Nelson Carpio Guarisma est toujours porté disparu¹⁰².

-Dans le district capital de Caracas, deux mineurs ont été à la fois victimes de disparitions forcées et de tortures en 2018¹⁰³. Parmi eux, Favrier Bello, un mineur de 16 ans, a été interpellé sans ordre judiciaire par la DGCIM le 16 avril 2018 puis victime de disparition forcée et de tortures durant trois journées, avant sa comparution judiciaire¹⁰⁴. Bien que cela constitue un irrespect des délais légaux de comparution des mineurs qui sont de 24 heures dans le pays (d'après la Loi Organique de Protection des Garçons, Filles et Adolescents, *Ley Orgánica de Protección del Niño, Niña y Adolescente*, LOPNNA), il a été détenu pendant plus de quatre mois après sa comparution sans que ses avocats ni ses proches ne puissent lui rendre visite¹⁰⁵. Un autre mineur nommé Ricardo David Cayama Centeno, âgé de 17 ans, a été interpellé par la DGCIM le même jour que Favrier Bello à Caracas. Toutefois, il ne peut pas être affirmé qu'il ait également été victime de disparition forcée. Ces individus étaient accusés de faire partie d'une « cellule terroriste » de l'opposition politique selon les autorités¹⁰⁶.

D'autres faits de violences majeurs s'apparentant mais non considérés comme des disparitions forcées de mineurs ont été dénoncés au cours des dernières années :

-En août 2018, à la suite d'un vol d'armes dans une caserne militaire de la capitale, un enfant de 3 ans est enlevé par des agents de l'Etat pour faire pression sur son père, suspecté d'être impliqué dans le vol d'armes¹⁰⁷. Il est enlevé des mains de sa mère à son domicile aux Valles Del Tuy, sous-région de l'Etat de Miranda, qui indiquait ne plus vivre avec le père de l'enfant depuis longtemps, ne pas savoir où il se trouvait et n'avoir rien à voir avec ce vol. Elle dénonce les faits le 23 août¹⁰⁸. L'enfant de 3 ans est retrouvé seul dans un centre commercial de la sous-région le 10 septembre puis transporté dans un centre pour enfants par une civile¹⁰⁹.

⁹⁵ Amnesty International, 20/02/2019, [url](#)

⁹⁶ Robert F.Kennedy Human Rights – Foro Penal, p.51, 06/2020, [url](#)

⁹⁷ Robert F.Kennedy Human Rights – Foro Penal, p.51, 06/2020, [url](#)

⁹⁸ Cecodap – Observatorio Venezolano de Violencia (OVV), p.91, 05/2019, [url](#)

⁹⁹ University of Texas – Universidad Católica Andres Bello – Espacio Publico, p.9, 10/2018, [url](#) ; Tal Cual, 22/11/2020, [url](#)

¹⁰⁰ University of Texas – Universidad Católica Andres Bello – Espacio Publico, p.9, 10/2018, [url](#) ; Tal Cual, 22/11/2020, [url](#)

¹⁰¹ Tal Cual, 22/11/2020, [url](#)

¹⁰² Caraota Digital, 28/12/2020, [url](#) ; Tal Cual, 22/11/2020, [url](#)

¹⁰³ Robert F.Kennedy Human Rights – Foro Penal, p.41, 06/2020, [url](#) ; NDLR : à noter que dans ce rapport, hormis ces deux adolescents à Caracas, la répartition au sein des différents Etats des mineurs victimes de disparitions forcées, n'est pas précisée.

¹⁰⁴ Amnesty International, 18/08/2018, [url](#)

¹⁰⁵ Amnesty International, 18/08/2018, [url](#) ; Cronica Uno, 18/04/2018, [url](#)

¹⁰⁶ Cronica Uno, 18/04/2018, [url](#)

¹⁰⁷ Asociacion Civil Control Ciudadano, 11/09/2018, [url](#)

¹⁰⁸ Asociacion Civil Control Ciudadano, 11/09/2018, [url](#)

¹⁰⁹ Asociacion Civil Control Ciudadano, 11/09/2018, [url](#)

-En novembre 2019, deux mineurs de 8 et 11 ans ont été maltraités et torturés par des militaires de la GNB dans la municipalité d'El Tigre au sein de l'Etat d'Anzoategui, après qu'ils jouaient devant l'entrée de la caserne militaire¹¹⁰. L'oncle d'un des enfants dénonce publiquement cette exaction par le biais d'une vidéo sur laquelle il filmait son neveu terrorisé racontant les maltraitances subies et notamment avoir été électrocuté par un des militaires, un lieutenant dont il donne le nom¹¹¹. La vidéo devient virale, tant sur les réseaux sociaux que dans les médias puis l'exaction est vivement dénoncée au Parlement vénézuélien, ainsi que par un sénateur républicain des Etats-Unis¹¹². Une enquête est ouverte à l'encontre du militaire identifié, mais aucune sanction n'a été connue (ou relayée publiquement)¹¹³.

3.3. Des enlèvements et recrutements forcés de mineurs au sein de l'armée ?

D'après l'amendement en 2009 de l'article 134 de la Constitution de la République Bolivarienne ainsi que la réforme en 2014 de la Loi Organique de la FANB et son article 76 (*Ley Orgánica de la Fuerza Armada Nacional Bolivariana*), **le service militaire est un « devoir » mais aucune personne « ne peut être soumis à un recrutement forcé » au sein des effectifs de l'armée nationale**¹¹⁴.

Pourtant, des dénonciations ou/et rumeurs d'enlèvements et de recrutements forcés de mineurs dans l'armée nationale (FANB) se sont répandues particulièrement sur les réseaux sociaux en début d'année 2019¹¹⁵. Parmi les publications devenues les plus virales sur le réseau social Twitter, figurent notamment la publication d'une avocate défenseuse des droits de l'homme, qui évoque « des arrestations, tortures et maltraitances par les forces de sécurité » de mineurs âgés de 11 à 17 ans dans « les Etats de Yaracuy, Aragua, Barinas... »¹¹⁶, ou bien celle d'une professeure universitaire, qui poste une photo sur laquelle elle estime que « des jeunes mineurs sont enlevés par la FANB » dans la municipalité de Maracay de l'Etat d'Aragua¹¹⁷. Des dénonciations ou/et rumeurs similaires ont également pris une grande ampleur en janvier 2019 dans les Etats de Carabobo et Managuas¹¹⁸.

Les unités des forces de l'ordre visées par ces dénonciations ou/et rumeurs étaient principalement **la Garde Nationale Bolivarienne (GNB) au sein de l'armée nationale**, mais aussi plus rarement les Forces d'Actions Spéciales (FAES) au sein de la police nationale¹¹⁹.

Rapidement, les autorités répondent à ces rumeurs ou/et dénonciations, dont celles de l'Etat de Carabobo, qui « démentent catégoriquement une campagne générée sur les réseaux sociaux », en réponse à des « faux » enregistrement audios et vidéos ayant circulé dans la capitale de cet Etat, Valencia¹²⁰. Le 31 janvier 2019, dans une interview télévisée, la première vice-présidente de l'Assemblée Nationale Constituyente (ANC, dont les élections ont été boycottées par l'opposition politique et dont les élus soutiennent le président Nicolas Maduro), Tania Diaz, dément à son tour catégoriquement ces rumeurs et/ou dénonciations¹²¹.

Les ONG vénézuéliennes *Foro Penal* et *Cecodap* ont également communiqué au sujet de ces rumeurs ou/et dénonciations. Dans l'Etat de Carabobo, le coordinateur de l'ONG *Foro Penal* indiquait rapidement avoir pris connaissance des rumeurs ou/et dénonciations à Valencia mais assurait n'avoir reçu aucune dénonciation de la part de parents de mineurs qui auraient été enlevés par des agents de l'Etat¹²². Sur son compte certifié du réseau social Twitter, le vice-président de *Foro Penal*, Gonzalo Himiob Santome, souhaitait éclaircir la différence, mentionnant des articles du droit international, entre **les cas de « détentions arbitraires d'adolescents dans le contexte de la répression récente » catégorisés de crimes contre l'humanité, et les cas de « recrutement forcé » qui sont catégorisés de crimes**

¹¹⁰ Asamblea Nacional, 19/11/2019, [url](#) ; El Nacional, 19/11/2019, [url](#) ; Cecodap, 18/11/2019, [url](#)

¹¹¹ Asamblea Nacional, 19/11/2019, [url](#) ; El Nacional, 19/11/2019, [url](#) ; Cecodap, 18/11/2019, [url](#)

¹¹² Asamblea Nacional, 20/11/2019, [url](#) ; Version Final, 20/11/2019, [url](#) ; El Nacional, 19/11/2019, [url](#)

¹¹³ Asamblea Nacional, 20/11/2019, [url](#) ; El Nacional, 19/11/2019, [url](#) ; Cecodap, 18/11/2019, [url](#)

¹¹⁴ DIDR, « Venezuela : Le service militaire : l'insubordination et la désertion », Ofpra, 24/10/2018 ; Cronica Uno, 30/01/2019, [url](#)

¹¹⁵ Tal Cual, 30/01/2019, [url](#) ; TeleSURtv.net, 31/01/2019, [url](#) ; El Universal, 30/01/2019, [url](#)

¹¹⁶ Twitter, compte certifié au nom de « VPItv », 27/01/2019, @VPITV, [url](#)

¹¹⁷ Twitter, compte au nom de « Irma Agüero Garrido », 30/01/2019, @AgueroIrma, [url](#)

¹¹⁸ Tal Cual, 30/01/2019, [url](#) ; Cronica Uno, 30/01/2019, [url](#)

¹¹⁹ Tal Cual, 30/01/2019, [url](#) ; El Universal, 30/01/2019, [url](#)

¹²⁰ Cronica Uno, 30/01/2019, [url](#)

¹²¹ TeleSURtv.net, 31/01/2019, [url](#)

¹²² Cronica Uno, 30/01/2019, [url](#)

de guerre¹²³. Il affirme le 30 janvier 2019 que si les détentions arbitraires d'adolescents sont effectivement connues et dénoncées par l'ONG, « il n'y a pas de confirmation » de cas de recrutement forcé de mineurs, « du moins jusqu'à présent »¹²⁴. Fernando Pereira, coordinateur général de *Cecodap*, indique que bien qu'il ait reçu de nombreux appels alertant sur ces éventuels faits, « *Cecodap* ne peut confirmer aucune de ces rumeurs »¹²⁵. Au contraire des autorités pro-gouvernementales qui dénoncent une campagne de dénigrement, il estime que ces rumeurs peuvent avoir le but de « semer la peur ou d'empêcher les manifestations » généralisées de janvier 2019¹²⁶.

Des « rumeurs » d'enlèvements suivis de recrutements forcés de mineurs dans l'armée, ou dans la police, à d'autres périodes plus récentes n'ont pas été trouvées sur l'ensemble des sources publiques consultées.

Par ailleurs, **les bandes criminelles et groupes armés illégaux colombiens et vénézuéliens ont commis ces crimes de guerre historiquement et continuent de les perpétrer massivement**, notamment dans les départements occidentaux du Venezuela et frontaliers de la Colombie tels que celui d'Apure notamment¹²⁷.

¹²³ Twitter, compte certifié au nom de « Gonzalo Himiob S. », 30/01/2019, @HimiobSantome, [url](#) ; Twitter, compte certifié au nom de « Gonzalo Himiob S. », 30/01/2019, @HimiobSantome, [url](#)

¹²⁴ Twitter, compte certifié au nom de « Gonzalo Himiob S. », 30/01/2019, @HimiobSantome, [url](#)

¹²⁵ Tal Cual, 30/01/2019, [url](#)

¹²⁶ Tal Cual, 30/01/2019, [url](#)

¹²⁷ Funda Redes, 30/04/2021, [url](#) ; Cecodap, 30/04/2021, [url](#) ; El Tiempo, 03/08/2020, [url](#) ; El Pais, 22/01/2020, [url](#)

Bibliographie

Sites web consultés en juin et juillet 2021.

Organisations intergouvernementales

Nations Unies – OHCHR, Conseil des Droits de l'Homme, Situations des droits de l'Homme qui requièrent l'attention du Conseil, « Conclusiones detalladas de la Misión internacional independiente de determinación de los hechos sobre la República Bolivariana de Venezuela », 15/09/2020, 443p., OHCHR – A/Human Rights Council/45/CRP.11, https://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/FFMV/A_HRC_45_CRP.11_SP.pdf

Nations Unies – OHCHR, « Violaciones y abusos de los derechos humanos en el contexto de las protestas en la República Bolivariana de Venezuela del 1 de abril al 31 de julio de 2017 », 08/2017, https://www.ohchr.org/documents/countries/ve/hcreportvenezuela_1april-31july2017_sp.pdf

Nations Unies – OHCHR, « Desapariciones forzadas o involuntarias », 10/2009, 77p., OHCHR – Folleto informativo n°6/Rev.3, https://www.ohchr.org/Documents/Publications/FactSheet6Rev3_sp.pdf

Instituciones nacionales

Asamblea Nacional, « AN citará a funcionario de la GN por caso de maltrato con electricidad a dos niños en Anzoátegui », 20/11/2019, <https://asambleanacionalvenezuela.org/noticias/an-citara-a-funcionario-de-la-gn-por-caso-de-maltrato-con-electricidad-a-dos-ninos-en-anzoategui>

Asamblea Nacional, « AN investigará sobre presunta tortura a dos niños en San Tomé », 19/11/2019, <https://asambleanacionalvenezuela.org/noticias/an-investigara-sobre-presunta-tortura-a-dos-ninos-en-san-tome>

Organisations non gouvernementales

Funda Redes, « 2020 Informe Anual », 30/04/2021, 26p., <https://fundaredes.org/informes/informe-anual-2020-fundaredes.pdf>

Cecodap, « Rescatan a adolescente reclutado forzosamente por banda delictiva de Zulia », 30/04/2021, <https://cecodap.org/rescatan-a-adolescente-reclutado-forzosamente-por-banda-delictiva-de-zulia/>

Funda Redes, « 2019 Informe Anual », 29/06/2020, 40p., [https://fundaredes.org/informes/Informe%20Anual%20FundaRedes%202019%20\(web\).pdf](https://fundaredes.org/informes/Informe%20Anual%20FundaRedes%202019%20(web).pdf)

Robert F.Kennedy Human Rights – Foro Penal, « La desaparición forzada como herramienta de represión política en Venezuela », 06/2020, 66p., <https://rfkhumanrights.org/assets/images/RFKHumanRights-VenezuelaDisappearances-Spanish.pdf>

Cecodap, « Cicpc entrevista a niños por denuncia de agresiones cometidas por la GNB en Anzoátegui », 18/11/2019, <https://cecodap.org/cicpc-entrevista-a-ninos-por-denuncia-de-agresiones-cometidas-por-la-gnb-en-anzoategui/>

Amnesty International, « Desparicion forzada de personas : una practica de terror », 30/08/2019, <https://www.amnistia.org/ve/blog/2019/08/11511/desaparicion-forzada-de-personas-una-practica-de-terror>

Amnesty International, « Venezuela : Répression et impunité sous le régime de Maduro », 20/02/2019, <https://www.amnesty.be/infos/actualites/repressionvenezuela>

Provea, « Informe Anual - Desde el año 2000 hasta 2017 Provea registra 194 casos de desaparición forzada », 12/09/2018, <https://provea.org/actualidad/informe-anual-desde-el-ano-2000-hasta-2017-provea-registra-194-casos-de-desaparicion-forzada/>

Asociacion Civil Control Ciudadano, « Madre de niño secuestrado por el Conas: “Estoy feliz de tener a mi hijo, luego de que lo dejaron a la deriva” », 11/09/2018, <https://www.controlciudadano.org/noticias/madre-de-nino-secuestrado-por-el-conas-estoy-feliz-de-tener-a-mi-hijo-luego-de-que-lo-dejaron-a-la-deriva/>

Amnesty International, « Un menor de edad permanece detenido por motivos politicos desde hace 4 meses », 18/08/2018, <https://www.amnistia.org/ve/blog/2018/08/7458/adolescente-detenido-arbitrariamente-desde-hace-4-meses>

Think tanks, universités et centres de recherches

BRICENO-LEON Roberto et CAMARDIEL Alberto, « ¿Actúa la policía cumpliendo la ley? Percepción sobre la legalidad policial y el Estado de derecho », 04/2021, Laboratorio de Ciencias Sociales (LACSO), 12p., <https://observatoriodeviolencia.org.ve/wp-content/uploads/2021/05/Reporte-de-investigacion-1-LACSO.pdf>

Observatorio Venezolano de Violencia (OVV), « Informe Anual de Violencia 2020 », 12/2020, 21p., Laboratorio de Ciencias Sociales (LACSO) – Observatorio Venezolano de Violencia (OVV), https://observatoriodeviolencia.org.ve/wp-content/uploads/2020/12/DEF_INFORME-ANUAL-DE-VIOLENCIA-2020-OVV.pdf

Cecodap - Observatorio Venezolano de Violencia (OVV), « Informe muertes violentas de niños, niñas y adolescentes en Venezuela 2019 », 05/2020, 24p., https://observatoriodeviolencia.org.ve/wp-content/uploads/2020/06/Informe2019_OVV-CECODAP.pdf

Observatorio Venezolano de Violencia (OVV), « Informe Anual de Violencia 2019 », 27/12/2019, 13p., https://observatoriodeviolencia.org.ve/wp-content/uploads/2019/12/INFORME_ANUAL_DE_VIOLENCIA_2019.pdf

Cecodap - Observatorio Venezolano de Violencia (OVV), « Informe Especial sobre muertes violentas y otras formas de violencia contra niños, niñas y adolescentes en Venezuela - Informe Somos Noticia 2018 », 05/2019, 96p., Laboratorio de Ciencias Sociales (LACSO) – Observatorio Venezolano de Violencia (OVV) – Cecodap, https://institutolacso.org/wp-content/uploads/2019/10/Informe_especial_sobre_muertes_violentas_y_otros_formas_de_violencia_contra_NNA_SOMOS_NOTICIA_2018.pdf

Universidad Catolica Andres Bello (Centro de Derechos Humanos) – Espacio Publico – University of Texas (Human Rights Clinic), « La negacion del paradero de personas detenidas como practica de desaparicion forzada en Venezuela », 10/2018, 16p., <https://law.utexas.edu/wp-content/uploads/sites/11/2018/10/2018-10-HRC-InformeDFVenezuela.pdf>

Cecodap - Observatorio Venezolano de Violencia (OVV), « Muertes y otras formas de violencia contra niños, niñas y adolescentes en un contexto de emergencia humanitaria - Informe Somos Noticia 2017 », 10/2018, 65p., Laboratorio de Ciencias Sociales (LACSO) – Observatorio Venezolano de Violencia

(OVV) – Cecodap, https://institutolacso.org/wp-content/uploads/2019/10/Somos-Noticia-2017-INFORME_FINAL.pdf

Observatorio Venezolano de Violencia (OVV), « Informe Anual de Violencia 2017 », 28/12/2017, 26p., Laboratorio de Ciencias Sociales (LACSO) – Observatorio Venezolano de Violencia (OVV), <https://institutolacso.org/wp-content/uploads/2019/11/INFORME-ANUAL-DE-VIOLENCIA-2017.pdf>

InSight Crime, « Política de mano dura en Venezuela aumenta casos de resistencia a la autoridad », 27/12/2018, <https://es.insightcrime.org/noticias/analisis/venezuela-resistencia-autoridad/>

InSight Crime, « 250 menores murieron por acciones de las fuerzas de seguridad de Venezuela en 2016: Informe », 20/03/2017, <https://es.insightcrime.org/noticias/noticias-del-dia/menores-murieron-acciones-fuerzas-de-seguridad-venezuela-en-2016-informe/>

Médias

Infobae, « La oposición venezolana denunció que presos políticos fueron trasladados a cárceles comunes por decreto de la dictadura de Nicolás Maduro », 20/05/2021, <https://www.infobae.com/america/venezuela/2021/05/20/la-oposicion-venezolana-denuncio-que-presos-politicos-fueron-trasladados-a-carceles-comunes-por-decreto-de-la-dictadura-de-nicolas-maduro/>

El Diario, « Traslado de presos políticos a cárceles comunes es una violación al debido proceso », 18/05/2021, <https://eldiario.com/2021/05/18/traslado-de-presos-politicos-a-carceles-comunes/>

BARRAEZ Sebastiana, « Los crudos testimonios de violación de derechos humanos en Venezuela: 'Las FAES se han convertido en sinónimo de represión y terror' », 30/04/2021, Infobae, <https://www.infobae.com/america/venezuela/2021/04/30/los-crudos-testimonios-de-violacion-de-derechos-humanos-en-venezuela-las-faes-se-han-convertido-en-sinonimo-de-represion-y-terror/>

Tal Cual, « Provea denuncia «operación maquillaje» en las FAES para evadir petición de Bachelet », 28/12/2020, <https://talcualdigital.com/provea-denuncia-operacion-maquillaje-en-las-faes-para-evadir-peticion-de-bachelet/#:~:text=Leonel%20Garc%C3%ADa%2C%20subdirector%20y%20Hugo%20M%C3%A9ndez%20y%20Jos%C3%A9%20Florencio%20Escalona%20como%20comandante%20n%20jefe.>

Caraota Digital, « Familias recordaron a asesinados o desaparecidos por organismos de seguridad en Bolívar », 28/12/2020, <https://www.caraotadigital.net/nacionales/familias-recordaron-a-asesinados-o-desaparecidos-por-organismos-de-seguridad-en-bolivar/amp>

BARRAEZ Sebastiana, « Uno de los militares venezolanos sancionados por el Reino Unido ya había sido castigado por el propio régimen tras participar en la Operación Libertad », 11/12/2020, <https://www.infobae.com/america/venezuela/2020/12/11/uno-de-los-militares-venezolanos-sancionados-por-el-reino-unido-ya-habia-sido-castigado-por-el-propio-regimen-tras-participar-en-la-operacion-libertad/>

Tal Cual, « Codehciu: Nelson Carpio cumple cinco años desaparecido por funcionarios del Estado », 22/11/2020, <https://talcualdigital.com/codehciu-nelson-carpio-cumple-cinco-anos-desaparecido-por-funcionarios-del-estado/>

El Tiempo, « La evidencia que tiene la JEP del reclutamiento de niños por las Farc », 03/08/2020, <https://www.eltiempo.com/unidad-investigativa/esta-es-la-evidencia-que-tiene-la-jep-del-reclutamiento-de-ninos-por-las-farc-525544>

BARRAEZ Sebastiana, « La respuesta de Maduro al informe de Bachelet: otorgó el mayor ascenso al principal violador de derechos humanos de su servicio de inteligencia », Infobae, 03/07/2020, <https://www.infobae.com/america/venezuela/2020/07/03/la-respuesta-de-maduro-al-informe-de-bachelet-otorgo-el-mayor-ascenso-al-principal-violador-de-derechos-humanos-del-servicio-de-inteligencia-chavista/>

El Diario, « Desapariciones forzadas, la otra cara de la opresión en Venezuela », 23/06/2020, <https://eldiario.com/2020/06/23/desapariciones-forzadas-la-otra-cara-de-la-opresion-en-venezuela/>

El Diario, « Venezuela registra más de 750 desapariciones forzadas desde 2018, según una ONG », 19/06/2020, https://www.eldiario.es/internacional/venezuela-registra-desapariciones-forzadas-ong_1_6063870.html

The New York Times, « Un golpe en la puerta y desaparecen: las detenciones secretas de Venezuela silencian a los críticos », 19/06/2020, <https://www.nytimes.com/es/2020/06/19/espanol/america-latina/desapariciones-forzadas-venezuela-informe-maduro.html>

Tal Cual, « Desapariciones forzadas, un escalón de la represión política en Venezuela », 20/04/2020, <https://talcualdigital.com/desapariciones-forzadas-un-escalon-de-la-represion-politica-en-venezuela/>

El País, « Trabajos forzados y torturas: la marca de la guerra en la frontera entre Colombia y Venezuela », 22/01/2020, El País – Internacional, https://elpais.com/internacional/2020/01/22/actualidad/1579654866_793364.html

Version Final, « Marco Rubio repudió agresión de teniente de la GNB a niño en Anzoátegui », 20/11/2019, <https://versionfinal.com.ve/mundo/marco-rubio-repudio-agresion-de-teniente-de-la-gnb-a-nino-en-anzoategui/>

El Nacional, « Foro Penal denunció formalmente a funcionarios de la GNB de Anzoátegui por maltrato infantil », 19/11/2019, <https://www.elnacional.com/venezuela/foro-penal-denuncio-formalmente-a-funcionarios-de-la-gnb-de-anzoategui-por-maltrato-infantil/>

El Nuevo Herald, « FAES, el escuadrón que siembra el terror en barrios pobres de Venezuela », 07/11/2019, <https://www.elnuevoherald.com/noticias/mundo/america-latina/venezuela-es/article237106884.html>

BARRAEZ Sebastiana, « Destituyen a Hannover Guerrero de la Dirección de Investigaciones de la DGCIM », 14/08/2019, Punto de Corte, <https://puntodecorte.com/destituyen-a-hannover-guerrero-de-dgcim/>

Contrapunto, « EEUU sanciona a ex jefe de la Faes, Rafael Bastardo, y al comandante de la Dgcim, Iván Hernández Dala, por violar DDHH », 02/08/2019, <https://contrapunto.com/nacional/eeuu-sanciona-a-jefes-de-la-faes-y-la-dgcim-rafael-bastardo-e-ivan-hernandez-dala-por-violar-ddhh/>

Radio France Internationale (RFI), « Venezuela : un rapport de l'ONU fustige Nicolas Maduro », 05/07/2019, <https://www.rfi.fr/fr/ameriques/20190705-venezuela-le-rapport-onu-embarrasse-nicolas-maduro>

Radio France Internationale (RFI), « Venezuela : les FAES, un instrument de répression politique », 05/07/2019, <https://www.rfi.fr/fr/ameriques/20190705-venezuela-faes-instrument-repression-politique>

Tal Cual, « Provea: Dgcim fue responsable del 75% de las torturas de 2018 en Venezuela », 01/07/2019, <https://talcualdigital.com/provea-dgcim-fue-responsable-del-75-de-las-torturas-de-2018-en-venezuela/>

BARRAEZ Sebastiana, « Cómo funciona la plataforma de tortura que se ha impuesto en la Dirección de Contrainteligencia Militar de Venezuela », 01/07/2019, Infobae, <https://www.infobae.com/america/venezuela/2019/07/01/como-functiona-la-plataforma-de-tortura-que-se-ha-impuesto-en-la-direccion-de-contrainteligencia-militar-de-venezuela/>

Analitica, « Denuncian que nuevo jefe de las FAES fue miembro de un colectivo », 07/05/2019, <https://www.analitica.com/actualidad/actualidad-nacional/nuevo-jefe-de-las-faes-fue-miembro-de-un-colectivo/>

Cronica Uno, « Militar denuncia con videos ante la OEA torturas en la sede del Dgcim-Boleíta », 20/03/2019, <https://cronica.uno/militar-denuncia-con-videos-ante-la-oea-torturas-en-la-sede-del-dgcim-boleita/>

TeleSURtv.net, « Desmienten reclutamiento militar de menores de edad en Venezuela », 31/01/2019, <https://www.telesurtv.net/news/venezuela-rumores-supuesto-reclutamiento-militar-20190131-0011.html>

Tal Cual, « Varias ONG desmienten el reclutamiento forzado de jóvenes en Venezuela », 30/01/2019, <https://talcualdigital.com/varias-ong-desmienten-el-reclutamiento-forzado-de-jovenes-en-venezuela/>

Cronica Uno, « Rumores de reclutamiento forzado en Valencia alborotaron a la población », 30/01/2019, <https://cronica.uno/rumores-de-reclutamiento-forzado-en-valencia-alborotaron-a-la-poblacion/>

El Universal, « Foro Penal aseguró que no hay denuncias de reclutamiento forzoso de jóvenes », 30/01/2019, <https://www.eluniversal.com/politica/31865/foro-penal-aseguro-que-no-hay-reclutamiento-forzado-de-jovenes>

ABC, « El secuestro, el único negocio rentable en Venezuela », 01/10/2018, ABC Internacional, https://www.abc.es/internacional/abci-secuestro-unico-negocio-rentable-venezuela-201809302059_noticia.html?ref=https%3A%2F%2F

Cronica Uno, « Gobierno reedita operación Gedeón y vincula a detenidos con ‘actos terroristas’ », 18/04/2018, <https://cronica.uno/ministro-reverol-desmantelada-celula-terrorista-que-planeaba-colocar-explosivos-en-el-cne/>

Infobae, « Los niños del Sebin en Venezuela: los menores que Nicolás Maduro mantiene secuestrados », 13/04/2018, <https://www.infobae.com/america/venezuela/2018/04/13/los-ninos-del-sebin-en-venezuela-los-menores-que-nicolas-maduro-mantiene-secuestrados/>

Cronica Uno, « El Gobierno se lava las manos con las desapariciones forzadas », 13/11/2017, <https://cronica.uno/gobierno-se-lava-manos-desapariciones-forzadas/>

El Espectador, « En Barinas, estado de Chávez, se secuestra más que en Colombia y México », 22/07/2009, <https://www.elespectador.com/mundo/america/en-barinas-estado-de-chavez-se-secuestra-mas-que-en-colombia-y-mexico-article-152068/>

Réseaux sociaux

Twitter, compte certifié au nom de « Foro Penal », 29/06/2021, @ForoPenal, <https://twitter.com/ForoPenal/status/1409913917321662478>

Twitter, compte certifié au nom de « PROVEA », 07/05/2019, @_Provea, https://twitter.com/Provea/status/1125564929136836608?ref_src=twsrc%5Etfw%7Ctwcamp%5Etwetembed%7Ctwtterm%5E1125564929136836608%7Ctwgr%5E%7Ctwcon%5Es1_ref_url=https%3A%2F%2Fwww.analitica.com%2Factualidad%2Factualidad-nacional%2Fnuevo-jefe-de-las-faes-fue-miembro-de-un-colectivo%2F

Twitter, compte certifié au nom de « Gonzalo Himiob S. », 30/01/2019, @HimiobSantome, <https://twitter.com/HimiobSantome/status/1090698804595183617>

Twitter, compte certifié au nom de « Gonzalo Himiob S. », 30/01/2019, @HimiobSantome,
<https://twitter.com/HimiobSantome/status/1090681791005057027>

Twitter, compte au nom de « Irma Agüero Garrido », 30/01/2019, @AgueroIrma,
<https://twitter.com/AgueroIrma/status/1090462834994094080>

Twitter, compte certifié au nom de « VPItv », 27/01/2019, @VPITV,
<https://twitter.com/VPITV/status/1089309019943157761>